

Conditions Générales de Vente

GÉNÉRALITÉS :

Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les prestations de publicité d'établissements (hôtels, cafés, bars, restaurants...), de partenaires et aux prestations qui y seraient liées, réalisées pour le compte de « Smirting.fr » par son propriétaire la SARL ASDC International.

L'exécution de la commande implique l'adhésion complète et sans réserve du « Client » aux présentes Conditions Générales.

➤ **ARTICLE 1 - OPÉRATION - OBJET :**

Les articles 1 et suivants ont pour objet de définir, d'une part, les conditions dans lesquelles smirting.fr fera la publicité d'un établissement au nom et pour le compte du Client et exécutera toute autre prestation qui y serait liée et, d'autre part, les responsabilités respectives des parties.

Toute autre prestation non prévue par les présentes conditions générales et réalisées par smirting.fr fera l'objet d'un bon de commande et/ou d'un contrat distinct ainsi que, le cas échéant, d'une facturation distincte.

➤ **ARTICLE 2 - EXÉCUTION DE LA PRESTATION :**

Smirting.fr se réserve le droit de refuser la prestation de publicité pour tout site internet dont le contenu est en désaccord, cela inclus sans être limité aux sites web ne respectant pas les lois françaises ou internationales, l'éthique, les bonnes mœurs , les sites pour public adulte majeur selon la Loi Française.

Smirting.fr s'engage à signaler au client toute omission ou défaut majeur dans le code source de la page qui rendrait la prestation inutile. Cependant, Smirting.fr ne peut être tenu pour responsable des résultats obtenus par l'utilisation de ses services de publicité.

Smirting.fr s'engage à apporter tout le soin et la diligence nécessaire à l'exécution de ses prestations conformément aux usages de la profession. Toutefois Smirting.fr ne s'engage qu'à une obligation de moyen pour toutes ses prestations. Le résultat définitif de la publicité ne dépend en aucun cas de la responsabilité de Smirting.fr.

Smirting.fr ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable du nombre de clics sur un bandeau publicitaire, ni sur la qualification/quantification des résultats de son action de publicité sur l'établissement et/ou le site du Client de même que sur ses affaires.

➤ **ARTICLE 3 - COLLABORATION DU CLIENT :**

Pour l'exécution de la prestation de publicité que réalisera Smirting.fr sur demande du Client, ce dernier s'engage à fournir à Smirting.fr, si elle existe, une adresse URL valide et correspondant au site qu'il souhaite promouvoir, mais principalement toutes les informations et demandes formulées par Smirting.fr nécessaires à la réalisation de la prestation pour laquelle Smirting.fr est mandatée.

A défaut, le Client en assumera seul les effets tant au plan du retard dans l'exécution de la prestation qu'au plan de son contenu.

En cas d'inexécution par le client de l'une quelconque de ses obligations, Smirting.fr se réserve le droit de suspendre, sans préavis, l'ensemble des services fournis, sans que cette suspension puisse ouvrir droit à quelle qu'indemnité que ce soit.

➤ **ARTICLE 4 - PRIX :**

Le prix de la prestation de publicité et des prestations annexes qui s'avèreraient nécessaires sont ceux en vigueur au moment de l'acceptation des présentes conditions.

Smirting.fr se réserve le droit de modifier à tout moment ses tarifs ou son offre. Toute prestation engagée dont le prix ou l'offre auraient été modifiés sera continuée jusqu'à son terme au tarif ancien mais cessera avec ce terme.

➤ **ARTICLE 5 - REGLEMENT :**

Le règlement de la prestation de publicité et/ou des prestations annexes sera fait soit:

-Par chèque à l'ordre de la « SARL ASDC International »
5 rue Villaret de Joyeuse
75017 Paris

-Par virement bancaire à la Banque BRED Paris Courcelles
(Un Relevé d'Identité Bancaire sera fourni sur simple demande)

➤ **ARTICLE 6 - DURÉE :**

Sauf accord dérogatoire, l'engagement de publicité comprenant les prestations qui y sont liées, est conclu pour une durée de UN AN pour les établissements qui souhaitent être référencés, et pour une durée de SIX MOIS pour les annonceurs publicitaires, et ce dans tous les cas **à compter de la réception du règlement de la dite prestation.**

Cet accord sera renouvelé, annuellement pour les établissements, et par période de six mois pour les annonceurs publicitaires, par tacite reconduction, sauf si le client exprime

la volonté d'y mettre un terme par lettre recommandée un mois au moins, avant la date d'expiration de l'accord en vigueur.

➤ **ARTICLE 7 - CONTENU PUBLICITAIRES :**

Smirting.fr accepte sur son site les encarts publicitaires aux formats standards suivants :

Jpeg ou GIF , Animé ou non

Taille de 300x250 pixels pour l'encart principal (ou selon la formule choisie deux encarts de 300x130 pixels) et de 240x130 pixels maximum pour les autres encarts.

Smirting.fr se réserve le droit de refuser la diffusion de tout encart publicitaire de la part du Client au même titre que précisé dans l'Article 1 des présentes Conditions Générales de Vente.

➤ **ARTICLE 8 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE :**

Le Client se doit d'être titulaire de tous les droits relatifs à l'établissement et/ou au site dont il mandate la promotion à smirting.fr, de même que les encarts publicitaires (et/ou photos) utilisés pour la promotion de l'établissement et/ou la marque du Client. Cela dans le respect des dispositions du Code de la propriété intellectuelle et de la réglementation européenne.

Les présentes conditions n'emportent aucune cession de droit sur ces éléments au profit de smirting.fr autre que celle l'autorisant à promouvoir sur Internet dans les conditions prévues au présent contrat. Il est en conséquence strictement interdit à smirting.fr de réutiliser, de céder, d'exploiter tout ou partie des éléments conçus et réalisés par le Client sous quelque forme que ce soit hors du cadre des présentes Conditions Générales de Ventes.

➤ **ARTICLE 9 - MISE EN GARDE :**

Smirting.fr rappelle au Client que, par définition, Internet est un réseau de télécommunication public à caractère international. Toute page d'information ou image présentée sur un site peut être téléchargée sur n'importe quel ordinateur dans le monde puis imprimée ou modifiée. Smirting.fr invite donc le Client à ne mettre sur le site que des données dont la reproduction et l'exploitation par des tiers non identifiées, ne peuvent nuire à ses intérêts. Le Client reconnaît avoir pris connaissance de cette mise en garde et ne saurait tenir smirting.fr pour responsable d'une quelconque mauvaise utilisation de ces données.

➤ **ARTICLE 10 - DÉCLARATIONS :**

Le Client garantit smirting.fr et se substituera à lui en cas d'action judiciaire et/ou de condamnation que cette dernière aurait à supporter du fait d'un manquement du Client

à ces diverses obligations de déclaration et ce nonobstant la réparation de l'entier préjudice de smirting.fr.

➤ **ARTICLE 11 - RÉFÉRENCES :**

Le Client autorise expressément smirting.fr à utiliser son nom et les produits ou prestations développés pour son compte à des fins commerciales.

➤ **ARTICLE 12 - GARANTIES ET RESPONSABILITÉS :**

Smirting.fr s'engage à exécuter les obligations à sa charge avec tout le soin en usage dans sa profession et à se conformer aux règles de l'art en vigueur.

Le Client ne pourra rechercher la responsabilité de smirting.fr qu'en prouvant un comportement fautif, étant entendu que cette responsabilité est limitée expressément aux dommages prévisibles et directs et ne pourra excéder le coût total de la prestation qui est à l'origine du dommage causé.

L'action en réparation devra être engagée dans les 15 jours de l'événement dommageable.

La responsabilité de smirting.fr ne pourra être recherchée en cas de force majeure.

Le Client devra s'efforcer de minimiser les dommages, dans son intérêt comme dans celui de smirting.fr.

➤ **ARTICLE 13 - RESPONSABILITÉ DU CLIENT :**

Le Client est responsable de l'intégralité des dommages subis par smirting.fr, que ces dommages soient prévisibles ou non, directs ou non, commerciaux, financiers ou autres.

Le Client assume toute responsabilité quant au contenu des informations mises sur le site et s'interdit expressément de mettre sur le site ou sur les encarts publicitaires des informations pouvant présenter un caractère illégal, grivois ou contrefaisant.

Au cas où smirting.fr verrait sa responsabilité recherchée ou engagée du fait des informations contenues dans le site du fait des droits des tiers sur le site ou pour toute autre raison imputable au client, le Client, outre le fait que smirting.fr puisse l'appeler en garantie, s'engage à le dédommager de tout frais, dommages, dépenses et inconvénients occasionnés par de telles poursuites, et ce, nonobstant la réparation de son entier préjudice.

Il est expressément convenu que le Client veillera et se portera garant du fait qu'au terme de son action de communication, tout autre prestataire internet auquel il aura recours ne porte atteinte aux droits de smirting.fr.

Tout manquement du Client à l'une ou l'autre des obligations mises à sa charge autorise smirting.fr et ce sans formalités particulières, à suspendre l'exécution de ses prestations et rend le Client redevable et ce nonobstant des pénalités pour réparation de l'entier préjudice de smirting.fr.

➤ **ARTICLE 14 - FORCE MAJEURE :**

Le Client ne saurait engager la responsabilité de smirting.fr ou rompre son engagement dans l'hypothèse où surviendrait un cas de force majeure.

On entend par cas de force majeure tout événement rendant soit impossible, soit manifestement plus difficile l'exécution d'une obligation en raison du caractère imprévisible ou irrésistible ou extérieur de cet événement, ces trois critères étant alternatifs tels que les grèves, les ruptures de fourniture d'énergie, le blocage des télécommunications et des réseaux informatiques (y compris les réseaux connectés des opérateurs de télécommunication), rupture de la liaison spécialisée, ...

➤ **ARTICLE 15 - TOLÉRANCE :**

Le fait que l'une des parties n'ait pas exigé l'application de tout ou partie des engagements prévus aux présentes conditions, que ce soit de façon permanente ou temporaire, ne saurait valoir modification des dites conditions ni établir un droit quelconque sur l'autre.

➤ **ARTICLE 16 - FICHIERS INFORMATISÉS :**

Sauf demande contraire du Client smirting.fr s'interdit de communiquer à des tiers les données relatives au Client.

Il est rappelé que le Client dispose du droit d'accès et de rectification des données le concernant conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978.

➤ **ARTICLE 17 - LITIGES :**

Les parties chercheront, préalablement à toute procédure contentieuse, une solution amiable aux différends qui pourraient survenir.

A défaut de solution amiable, smirting.fr se réserve le droit d'attribuer la compétence expresse au tribunal de commerce de son choix.

Cette stipulation s'appliquera nonobstant pluralité d'instances ou de parties, ou d'appel en garantie, mais également en matière de référé.